Nom : Mardi 3 décembre 2019

Prénom :

Classe :

Contrôle de droit sur les chapitres 3 et 4

CAS PRATIQUE

Nabilla attaque "Closer" et sa vidéo : elle peut gagner. Une prison est un lieu privé

Le plus Nouvel Obs du le 28-11-2014
Par **Mathieu Davy-**Avocat

Nabilla Benattia est actuellement en prison depuis qu'elle est soupçonnée d'avoir poignardé son compagnon, dans la nuit du 8 au 9 novembre. Le magazine "Closer", ayant son siège à Paris, a diffusé une vidéo d'elle en détention, ce vendredi 28 novembre. Mais la star de la télé-réalité a déposé plainte contre le média.

Nabilla Benattia est mise en examen des chefs de "tentative d'homicide volontaire" et "violences volontaires aggravées" et est en détention provisoire depuis le 9 novembre 2014.
Le 28 novembre 2014, le magazine "Closer" a diffusé sur son site internet une vidéo de Nabilla Benattia, manifestement prise dans l'enceinte du lieu de détention et à l'insu de cette dernière, la montrant dans une cour en compagnie de deux autres détenues.
Nabilla Benattia attaque le magazine et l'auteur de la vidéo en raison de l'atteinte portée à sa vie privée.

La prison : un lieu privé par définition
L'article 226-1 du Code pénal précise que :
"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé."
La jurisprudence considère qu'un lieu de détention est un lieu privé car par définition "il est interdit d'y entrer et on ne peut pas en sortir sans une autorisation très particulière et strictement limitée".
Une prison est donc bien un lieu privé.

Les détenus ont droit au respect de leur vie privée
L'article 226-2 du Code pénal précise que le fait de conserver, utiliser et communiquer les enregistrements obtenus de façon illégale est puni des mêmes peines.
Dès lors, "Closer" risque les mêmes peines que l'auteur de la vidéo.
L'article 9 du Code civil pose le principe du droit au respect de sa vie privée pour chacun, quelle que soit sa notoriété, et les détenus ont, comme tout citoyen, le droit au respect de leur vie privée.
Le droit à la réputation figure également parmi les droits garantis par l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme en tant qu'élément du droit au respect de la vie privée.
(...)

"Closer" risque d'être condamné

Selon l'avocat de Nabilla Benattia : "Cette histoire montre que les autorités judiciaires ne sont pas capables de protéger une détenue."

(...)

Le magazine "Closer" et l'auteur de la vidéo risquent donc d'être condamnés pour cette vidéo et sa diffusion massive.

En tout état de cause, cette plainte n'aura aucune incidence sur l'affaire actuellement en cours d'instruction.

Questions :

1. Identifiez les parties en prenant soin de préciser les termes juridiques adaptés. Proposer deux façons juridiques de dire « aller devant un tribunal ».

2. Rappelez les faits (aller à l'essentiel)

3. Enumérez les règles de droit permettant à Nabilla d'obtenir justice.

4. Formulez le problème de droit.

5. Que doit prouver Nabilla ici ? (Rappel chapitre sur la preuve : Que doit-on prouver). Définir ce terme et énumérer les différentes modalités de preuve possibles.

6. Quelles sont les deux compétences des juridictions ? (Chapitre 4 bis) Quelle juridiction saisira l'avocat de Nabilla et où ?

7. Quelle(s) preuve(s) Nabilla va-t-elle fournir ?

8. Comment garantir un procès équitable à Nabilla ?

Questions supplémentaires :

9. Qu'est-ce qui détermine en droit la compétence d'attribution des juridictions pénales ? Citez les juridictions pénales.